

Nouveau Code des soins dentaires obligatoires pour la déclaration de la paie

*** NOUVEAU - Code d'assurance-soins dentaires obligatoire aux fins de déclaration fiscale

Plus tôt cette année, le gouvernement du Canada a déposé la nouvelle Loi sur les mesures de soins dentaires*. Cette loi oblige les employeurs à déclarer la protection d'assurance-soins dentaires offerte à leurs employés et aux participants du régime sur les feuillets T4/T4A afin de garantir que le nouveau régime de soins dentaires ne s'adresse qu'aux Canadiens ayant un besoin non satisfait en matière de soins dentaires et qui n'ont pas accès à une assurance privée. Cette obligation de déclaration commence à partir de l'année fiscale 2023. Plus précisément, elle prescrit aux employeurs de déclarer sur un feuillet fiscal si un employé, un ancien employé ou le conjoint d'un employé décédé était admissible, au 31 décembre de l'année d'imposition faisant l'objet de la déclaration, à l'assurance-soins dentaires ou à une protection d'assurance pour soins dentaires de quelque nature que ce soit, en raison d'un emploi actuel ou ancien. La déclaration ne doit indiquer que si ces personnes y avaient accès.

En tant que client de Deluxe, que dois-je faire ?

Lorsque vous vous connecterez à PAYweb après le 5 octobre 2023, vous serez automatiquement redirigé vers un nouvel **écran de code d'assurance-soins dentaires** où vous pourrez configurer un code d'assurance-soins dentaires par défaut. Le code d'assurance-soins dentaires par défaut est le code qui s'appliquera à TOUS les employés, sauf si vous configurez un code différent pour certains employés dans leur profil. Le code d'assurance-soins dentaires apparaîtra dans la case 45 du T4 ou dans la case 015 du T4A. Vous trouverez ci-dessous la description des 5 codes valides d'assurance-soins dentaires fournis par le gouvernement :

Profil de la compagnie Réglages/Contacts de sécurité **Code d'assurance pour soins dentaires** Connexion multi-utilisateur

Afin d'alléger le texte, la forme masculine est utilisée dans ce document pour désigner aussi bien les femmes que les hommes, lorsque le contexte s'y prête.

[La Loi sur les mesures relatives aux soins dentaires:](#)
Cette loi exige que les employeurs déclarent la protection d'assurance pour soins dentaires offerte à leurs employés et aux participants au régime par le biais des déclarations T4/T4A afin de s'assurer que le nouveau régime d'assurance pour soins dentaires soit limité aux Canadiens ayant un besoin non satisfait de soins dentaires qui n'ont pas accès à une assurance privée. Cette obligation de déclarer commence lors de l'année d'imposition 2023. Plus précisément, elle oblige les employeurs à déclarer sur un relevé d'impôt si un employé, un ancien employé ou le conjoint d'un employé décédé était admissible au 31 décembre de l'année d'imposition faisant l'objet d'une déclaration à une assurance pour soins dentaires ou à une protection d'assurance dentaire de quelque nature que ce soit, en raison d'un emploi actuel ou ancien. Cette déclaration doit seulement mentionner si la protection d'assurance lui était offerte.

Code d'assurance pour soins dentaires par défaut pour TOUS les employés?:

Ce code apparaît dans la case 45 du T4 ou la case 015 du T4A pour tous les employés, à moins qu'un autre code ne soit indiqué dans l'onglet «Codes» du profil de l'employé.

Code 1 - Aucun accès à une assurance pour soins dentaires ou à une protection d'assurance pour services dentaires de quelque nature que ce soit.
Code 2 - Accès à une assurance pour soins dentaires ou protection d'assurance pour services dentaires de quelque nature que ce soit pour le bénéficiaire seulement.
Code 3 - Accès à une assurance pour soins dentaires ou protection d'assurance pour services dentaires de quelque nature que ce soit pour le bénéficiaire, le conjoint et les personnes à charge
Code 4 - Accès à une assurance pour soins dentaires ou protection d'assurance pour services dentaires de quelque nature que ce soit pour le bénéficiaire et son conjoint.
Code 5 - Accès à une assurance pour soins dentaires ou protection d'assurance pour services dentaires de quelque nature que ce soit pour le bénéficiaire et les personnes à sa charge.

Qu'arrive-t-il si le code d'assurance dentaire de certains de mes employés diffère de celui par défaut ?

Dans ce cas, vous pouvez remplacer le code par défaut par un code que vous définissez dans le profil de l'employé, sous l'onglet **Codes** comme suit :

Employé: 1289 SMITH, JOHN

On ne peut effacer un code. Faites-le expirer en modifiant les dates.

Code	Valeur	En vigueur du	En vigueur jusqu'au
DENBENCODE	DENBENCODI 3	09/06/2023	12/31/9999
		09/06/2023	12/31/9999
		09/06/2023	12/31/9999
		09/06/2023	12/31/9999
		09/06/2023	12/31/9999
		09/06/2023	12/31/9999
		09/06/2023	12/31/9999
		09/06/2023	12/31/9999
		09/06/2023	12/31/9999
		09/06/2023	12/31/9999
		09/06/2023	12/31/9999
		09/06/2023	12/31/9999

◀ Précédente Page 1 Suivante ▶

Que faire si je ne connais pas mon code d'assurance-soins dentaires par défaut ?

Si vous ignorez votre code d'assurance-soins dentaires par défaut en ce moment, il vous suffit de quitter cet écran. Vous pouvez entrer votre code d'assurance-soins dentaires par défaut à tout moment en accédant au menu **Profil de l'entreprise** et en sélectionnant l'onglet **Code d'assurance-soins dentaires** ou l'option **Sécurité et profil**.

Qu'arrive-t-il si je ne configure pas le code d'assurance-soins dentaires par défaut ?

Dans ce cas, vous devrez sélectionner un code par défaut lorsque vous effectuerez la **Revue et mise à jour du profil de la compagnie** plus tard cette année. En effet, le code d'assurance-soins dentaires doit apparaître sur tous les feuillets T4 et T4A à compter de l'année d'imposition 2023. Le code d'assurance-soins dentaires par défaut se trouve dans l'**onglet ARC** de la Revue et mise à jour du profil de la compagnie comme suit :

Information ARC

Voici les détails que nous avons concernant votre numéro d'entreprise fédéral. Veuillez indiquer toutes modifications nécessaires pour la nouvelle année ou laisser vide. Cliquez sur **Enregistrer et Continuer** pour passer à l'étape suivante.

	2023 COURANT ANNÉE	2024 NOUV ANNÉE
	<small>(Laissez vide si aucunes modif. nécessaires)</small>	
Deluxe verse retenues ARC/RQ et CNESST	Oui	<input type="text"/>
Seuil de versement de l'Agence Du Revenu Du Canada (ARC) ->	Aucune action requise de votre part. Deluxe est notifié par l'ARC et mettra à jour votre dossier.	
Taux d'assurance-emploi (AE) de l'employé:	Taux ARC automatiquement mis à jour par Deluxe.	
Primes d'assurance-emploi (AE) de l'employeur:		
Compte de programme de retenues sur la paie 888888888 RP 0001		<input type="text"/>
Taux de cotisation d'assurance-emploi 1.4000	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Compte de programme de retenues sur la paie 888888888 RP		<input type="text"/>
Taux de cotisation d'assurance-emploi	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Code d'assurance pour soins dentaires par défaut pour TOUS les employés?:	<input type="text" value="Veuillez sélectionner un code"/>	Ce code apparaît dans la case 45 du T4 ou la case 015 du T4A pour tous les employés, à moins qu'un autre code ne soit indiqué dans l'onglet «Codes» du profil de l'employé.
<small>Code 1 - Aucun accès à une assurance pour soins dentaires ou à une protection d'assurance pour services dentaires de quelque nature que ce soit. Code 2 - Accès à une assurance pour soins dentaires ou protection d'assurance pour services dentaires de quelque nature que ce soit pour le bénéficiaire seulement. Code 3 - Accès à une assurance pour soins dentaires ou protection d'assurance pour services dentaires de quelque nature que ce soit pour le bénéficiaire, le conjoint et les personnes à charge. Code 4 - Accès à une assurance pour soins dentaires ou protection d'assurance pour services dentaires de quelque nature que ce soit pour le bénéficiaire et son conjoint. Code 5 - Accès à une assurance pour soins dentaires ou protection d'assurance pour services dentaires de quelque nature que ce soit pour le bénéficiaire et les personnes à sa charge.</small>		
<input type="button" value="Enregistrer et Précédent"/>		<input type="button" value="Enregistrer et Continuer"/>

Afin d'alléger le texte, la forme masculine est utilisée dans ce document pour désigner aussi bien les femmes que les hommes, lorsque le contexte s'y prête.

*[Loi sur les mesures de soins dentaires \(justice.gc.ca\)](http://justice.gc.ca)